

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol expert cleaner  
Mise à jour : 26.05.2025  
Date d'édition : 22.07.2025

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Orotol expert cleaner  
Identifiant unique de formulation : HA14-99S4-P00S-XD5D

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Orotol expert cleaner est un nettoyant spécial très alcalin dont l'utilisation doit rester réservée aux techniciens de maintenance dans le domaine des équipements dentaires. Le recours à Orotol expert cleaner est recommandé surtout pour l'assainissement professionnel et le nettoyage de base des systèmes d'aspiration (et de leurs conduits d'évacuation) qui n'ont pas été nettoyés ou dont le nettoyage est insuffisant. Orotol expert cleaner est également approprié pour les équipements avec récupérateur d'amalgame.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com  
en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)



Corrosion (GHS05)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P353 Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 2.3 Autres dangers

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Orotol expert cleaner contient d'hydroxyde de potassium, de métasilicate de sodium, de composants détergents alcalins, de tensides peu moussants, de dispersants d'agents auxiliaires en solution aqueuse.

#### Composants dangereux

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N°CE : 230-785-7; N°CAS : 7320-34-5

Poids :  $\geq 10 - < 15 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37 ; N°CE : 229-912-9; N°CAS : 10213-79-3

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 2 - < 4 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Limites de concentrations Skin Corr. 1A ; H314: C  $\geq 5 \%$  • Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,5 \%$  • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,5 \%$

CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CAS : 94441-92-6

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119510391-53 ; N°CE : 220-552-8; N°CAS : 2809-21-4

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302  
C8 ALKYGLUCOSIDE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016147-72 ; N°CE : 500-529-1; N°CAS : 161074-93-7  
Poids : ≥ 1 - < 3 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318  
2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; Numéro d'enregistrement REACH : Polymer ; N°CAS : 26468-86-0  
Poids : ≥ 0,5 - < 2 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

#### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol expert cleaner  
Mise à jour : 26.05.2025  
Date d'édition : 22.07.2025

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les non-sécouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les secouristes

###### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection

###### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>

##### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

DIPHOSPHATE DE TETRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	4,35 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DMEI salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	17,63 mg/m <sup>3</sup>
MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3	
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,74 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,74 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	6,22 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,49 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3	
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1 mg/m <sup>3</sup>
CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; N°CAS : 94441-92-6	
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	29 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	8,3 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	8,3 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	97,8 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	13,9 mg/kg p.c. /jour
ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS :	2809-21-4
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	6,5 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	13 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h

### PNEC

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS :	7320-34-5
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	0,05 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite :	0,5 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,005 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	50 mg/l
MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS :	10213-79-3
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	7,5 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	1000 mg/l
CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; N°CAS :	94441-92-6
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	0,48 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,048 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	5,92 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,592 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,901 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	2,46 mg/l
ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS :	2809-21-4
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,136 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,0136 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Voie d'exposition :	Terre

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Valeur limite :	59 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	5,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	96 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	20 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** jaune clair

**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env. 100 °C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )	non déterminé
<b>Point éclair :</b>		non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>		non applicable
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		non applicable
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	non déterminé
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1,17 - 1,18 g/cm³
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	< 3 %
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	100 Pds %

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

<b>pH :</b>	>	13
<b>log P O/W :</b>		non déterminé
<b>Temps d'écoulement :</b>	<	20 s
<b>Seuil olfactif :</b>		non déterminé
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>	0	Pds %
<b>Liquides comburants :</b>	Non applicable.	
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable.	
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Peut être corrosif pour les métaux.	

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur. Réactions aux métaux (par exemple aluminium, zinc, magnésium) avec formation d'hydrogène.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	9259 mg/kg
Paramètre :	CL50 ( CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; N°CAS : 94441-92-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	365 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1878 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1152 - 1349 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( C8 ALKYGLUCOSIDE ; N°CAS : 161074-93-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	273 mg/kg
Paramètre :	ETA ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
<b>Toxicité dermique aiguë</b>	
Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 6000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( C8 ALKYGLUCOSIDE ; N°CAS : 161074-93-7 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	ETA ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	1100 mg/kg
<b>Toxicité inhalatrice aiguë</b>	
Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	CL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 1,1 mg/l
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2,06 g/m <sup>3</sup>
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	DL50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 20,1 mg/l

### Corrosion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénéité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocrinien.

### Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; N°CAS : 94441-92-6 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	13 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Espèce :	Gambusia affinis (Poisson moustique)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	195 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	210 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( C8 ALKYGLUCOSIDE ; N°CAS : 161074-93-7 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 310 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	165 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	CL50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
<b>Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés</b>	
Paramètre :	EC50 ( CAPRYLIMINO-DIPROPIONATE DE SODIUM ; N°CAS : 94441-92-6 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	6,5 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025      **Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)  
**Date d'édition :** 22.07.2025

Paramètre :	EC50 ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	527 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	1700 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	EC50 ( C8 ALKYGLUCOSIDE ; N°CAS : 161074-93-7 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	NOEC ( ACIDE 1-HYDROXYÉTHANE-1,1-DIPHOSPHONIQUE ; N°CAS : 2809-21-4 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	6,75 mg/l
Temps d'exposition :	28 jour(s)

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	EC50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	6,6 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 345,4 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 ( C8 ALKYGLUCOSIDE ; N°CAS : 161074-93-7 )
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	72 h

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre :	EC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Dose efficace :	22 mg/l
Temps d'exposition :	15 min
Paramètre :	EC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Paramètre :	EC50 ( 2-ÉTHYLHEXANOL ÉTHOXYLATE ; N°CAS : 26468-86-0 )
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	680 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	EC0 ( MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ ; N°CAS : 10213-79-3 )
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	0,5 h

### Station d'épuration

En cas de versement appropriée dans des stations d'épuration adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

#### Biodégradation

Les matières organiques sont biodégradables.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Opérations d'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Après utilisation conforme

##### Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol expert cleaner  
Mise à jour : 26.05.2025  
Date d'édition : 22.07.2025

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 20 01 15\* soude.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1719

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CAUSTIQUE ALCALINS, P.M.A. (contient HYDROXYDE DE POTASSIUM )

#### Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (contains POTASSIUM HYDROXIDE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (contains POTASSIUM HYDROXIDE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	8
Code de classification :	C5
Danger n° (code Kemler) :	80
Code de restriction en tunnel :	E
Dispositions particulières :	LQ 1 I · E 1
Étiquette de danger :	8

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	8
Numéro EmS :	F-A / S-B
Dispositions particulières :	LQ 1 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis
Étiquette de danger :	8

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	8
Dispositions particulières :	E 1
Étiquette de danger :	8

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Autorisations et limites d'utilisation

#### Limites d'utilisation

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol expert cleaner  
Mise à jour : 26.05.2025  
Date d'édition : 22.07.2025

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage : 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage • 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub>= Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédictive sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association internationale du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogK<sub>o</sub>/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prevue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol expert cleaner  
**Mise à jour :** 26.05.2025  
**Date d'édition :** 22.07.2025

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

---

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---